

SAISIE DE LA LICENCE PAR LE CLUB

Version 2026-01

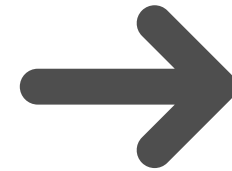
SAISIE D'UNE LICENCE

POUR UN RENOUVELLEMENT DE LICENCE

1



Saisie licences



2

Code adhérent / Nom / Prénom



Dans la structure



Non Licenciés en 2023-2024

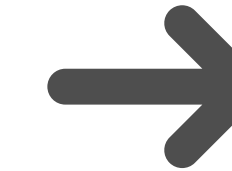


Licenciés en 2022-2023



Rechercher

Faites une recherche dans la base fédérale (par exemple nom et prénom) et sélectionnez la personne si elle apparaît. Si non trouvée, vous pourrez l'ajouter.



3

La saisie de licence peut commencer. Assurez-vous d'avoir toutes les informations à votre disposition.

Pour un renouvellement de licence, vous tapez le nom et prénom de la personne recherchée ou son numéro de licence puis cliquez sur « Rechercher ».

La personne va apparaître en dessous, vous cliquez sur son nom pour passer à l'étape suivante.

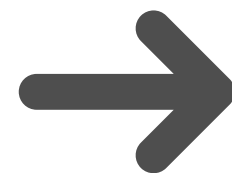
SAISIE D'UNE LICENCE

POUR UNE NOUVELLE LICENCE

1



Saisie licences



2

Code adhérent / Nom / Prénom

Noé DUPOND



Dans la structure



Non Licenciés en 2023-2024



Licenciés en 2022-2023

Rechercher

Résultats de la recherche :

Code adhérent

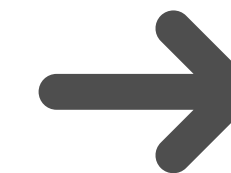
Nom

Né(e) le

Dernière licence

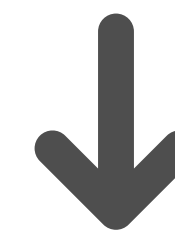
Ville

La personne n'est pas présente dans le tableau ? Vérifiez vos filtres de recherche ou ajoutez-la en cliquant sur le bouton ci-contre.

[+ Ajout d'une nouvelle personne](#)

3

Saisie des informations
générales du nouveau
licencié



4

Saisie de la licence.
Assurez-vous d'avoir toutes
les informations à votre
disposition.

Pour saisir une nouvelle licence, vous tapez le nom et prénom de votre nouveau licencié, décochez « *Dans la structure* » puis cliquez sur « *Rechercher* ».

La personne ne faisant pas partie de la base de données, vous allez cliquer sur « *Ajout d'une nouvelle personne* ».

SAISIE D'UNE LICENCE

POUR UN RENOUVELLEMENT OU UNE NOUVELLE LICENCE

Informations demandées lors de la saisie de la licence :

- Droit à l'image
- Diffusion des données personnelles
- Respect des règlements fédéraux

LICENCE PRATIQUANT (majeur ou mineur)

- Attestation de santé / Certificat médical.
- Numéro d'exploitant européen d'UAS (FRxxxxxxxxxxxxxx).
- Formation télépilote d'aéromodélisme.
- Honorabilité pour les dirigeants et/ou encadrants et/ou juges.
- Niveau de garantie pour l'assurance individuelle accident.

LICENCE NON PRATIQUANT

- Honorabilité pour les dirigeants et/ou encadrants et/ou juges.
- Niveau de garantie pour l'assurance individuelle accident.

Exemple de fiche d'inscription en cliquant [ici](#) !

ATTESTATION DE SANTÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

Répondre au questionnaire de santé est **obligatoire** pour tous les licenciés pratiquant (nouvelle licence ou renouvellement, majeur ou mineur).

Le licencié répond au questionnaire de santé puis transmet son attestation de santé au club. **Sans son attestation de santé remplie et signée, vous ne pourrez pas saisir sa licence.**



S'il a répondu **OUI** à au moins une question du questionnaire de santé :

un certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme est demandé.



S'il a répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé :

la licence sera validée.



Si vous n'êtes pas en possession de ce document, la saisie de la licence sera **bloquée**.

Le certificat médical est ensuite contrôlé et validé par la fédération. Si le certificat ne mentionne pas l'aéromodélisme, il ne sera pas accepté.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Rappel :

- **Responsabilité Civile (RC)** : elle est obligatoire et intégrée à la licence.
 - **Individuelle Accident (IA)** :
 - Choix de l'IA : La fédération a validé en assemblée générale l'Option 1 par défaut afin de maintenir un niveau de protection optimisé.
 - Liberté de choix : Chaque licencié peut choisir une garantie inférieure (Base), supérieure (Option 2), ou renoncer totalement à l'IA par formulaire écrit envoyé à la fédération.
- Le formulaire de renonciation est également disponible dans le contenu informatif (Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement) ou en cliquant [ici](#).*

TABLEAU DES GARANTIES

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

		Décès accidentel	Frais d'obsèques	Invalidité permanente totale ou partielle à la suite d'accident	Frais de recherche et secours
2027	Garantie de base	15 000 €	1 500 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 30 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 3 000 €
2026	Garantie 2026	19 205 €	1 773 €	38 411 €	3 545 €
	Option 1	30 000 €	3 000 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 50 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 5 000 €
2027	Option 2	50 000 €	5 000 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 100 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 8 000 €
	Franchise	Néant	Néant	5 %	Néant

	Frais médicaux en France à la suite d'accident
2027	Garantie de base Frais réels dans la limite de 3 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 600 € par dent par sinistre et limité à 4 dents par an • Bris de lunettes : dans la limite de 600 € / an
2026	Garantie 2026 • Frais de prothèses : 4 727 € • Bris de lunettes, verres de contact, prothèse, appareil de redressement dentaire : 886 € • Perte de lunettes : 444 € • Frais médicaux : 4 727 €
	Option 1 Frais réels dans la limite de 5 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 800 € par dent par sinistre et limité à 4 dents par an • Bris de lunettes : dans la limite de 800 € / an
2027	Option 2 Frais réels dans la limite de 8 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 1000 € par dent par sinistre et limité à 4 dents / an • Bris de lunettes : dans la limite de 1000 € / an
	Franchise Néant

HONORABILITÉ

La déclaration d'honorabilité est obligatoire lors de la saisie de la licence des dirigeants, des encadrants et des juges.

- **Les dirigeants** : président, secrétaire et trésorier du club.
- **Les encadrants** : Le code du sport (art. L. 212-1) définit le rôle d'encadrant comme toute fonction d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.
- **Les juges** : juges stagiaires, juges agréés, juges spécifiques VCC, juges nationaux.

La ou les cases doivent être cochées uniquement si vous êtes concerné par un de ces rôles (il est possible d'occuper les trois fonctions au sein du club).

Pour les nouveaux dirigeants et/ou encadrants et/ou juges, vous devez vous déclarer et renseigner les informations demandées (Nom de naissance, pays de naissance, département et commune de naissance).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, **le Guide de l'honorabilité** est disponible dans le contenu informatif => Fonctionnement fédéral => Les clubs => L'honorabilité.

NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

La réglementation européenne impose à l'ensemble des pilotes volant en Europe, d'avoir un numéro d'exploitant d'UAS (UAS = système aéronef sans équipage à bord).

- **Numéro obligatoire quelle que soit la pratique** (vol radiocommandé, vol libre et vol circulaire). Il est **valable 5 ans**.
- Un numéro de la forme **FRAxxxxxxxxxxxx** (code pays sur 3 lettres - FRA pour la France)(13 caractères).
- Excepté pour les licenciés pratiquant uniquement en indoor et les licenciés pratiquant en Nouvelle-Calédonie.
- Si votre adhérent n'a pas de numéro d'exploitant européen d'UAS : il doit se rendre sur le site Alphotango en cliquant **ici**.

Information importante pour les licenciés de moins de 14 ans : il n'est pas possible de se créer un compte sur Alphotango, deux possibilités pour obtenir un numéro d'exploitant européen d'UAS :

- Utiliser le numéro d'exploitant européen d'UAS de son parent si celui-ci a un compte Alphotango.
- Le représentant légal se crée un compte Alphotango à son nom, demande un numéro d'exploitant européen d'UAS et l'utilise pour l'enfant jusqu'à ses 14 ans.



NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

Lors de la saisie de la licence :

Vous devrez répondre à la question : « *Volez-vous uniquement en indoor ?* »

- Si vous cochez oui, votre licencié n'est pas concerné par le numéro d'exploitant européen d'UAS.
- Si vous cochez non, vous devrez cocher la case « **Je déclare que le licencié pour lequel je saisis la licence a déclaré être en possession du n° exploitant européen d'UAS en cours de validité sur le site Alphasango ou s'est engagé à l'obtenir dans l'année, il est informé(e) que le club ou la fédération se réservent le droit de réaliser des contrôles inopinés et de lui demander de fournir cette attestation à tout moment. Il est informé qu'il s'expose à d'éventuelles sanctions en cas de manquement à cette obligation.** ».

Vous pouvez ensuite renseigner les informations suivantes : numéro d'exploitant européen d'UAS + la date d'enregistrement + le registre d'exploitant européen d'UAS. C'est facultatif mais fortement conseillé de le faire.

Attention : Si lors de la saison précédente, votre adhérent s'est engagé à obtenir son numéro d'exploitant européen d'UAS mais n'est toujours pas à jour de cette obligation, la saisie de sa licence sera bloquée.



FORMATION TÉLÉPILOTE D'AÉROMODÉLISME

- Formation qui concerne les pilotes de + de 14 ans volant avec des modèles de plus de 800g.
- Formation qui peut être passée via l'espace licencié FFAM ou sur le site [Alphatango](#).
- Pour valider la formation, le licencié doit **obtenir 100% de réussite au quiz**.
- La formation est valable 5 ans.
- **Attention** : Sur le site Alphatango, deux formations sont proposées : Formation association aéromodélisme et Formation catégorie ouverte A1/A3. Les deux formations sont équivalentes.

Lors de la saisie de la licence :

Vous devrez répondre à la question : « *Volez-vous avec un modèle de plus de 800g ?* »

- Si vous cochez non, votre licencié n'est pas concerné par la formation télépilote.
- Si vous cochez oui, votre licencié est concerné par la formation télépilote.

FORMATION TÉLÉPILOTE D'AÉROMODÉLISME

Si votre licencié est concerné par la formation télépilote :

Si votre adhérent a passé la formation sur le site de la FFAM :

=> l'information sera déjà renseignée.

Si votre adhérent a passé la formation télépilote d'aéromodélisme sur le site Alphotango :

=> saisir la date d'obtention et déposer l'attestation de formation.

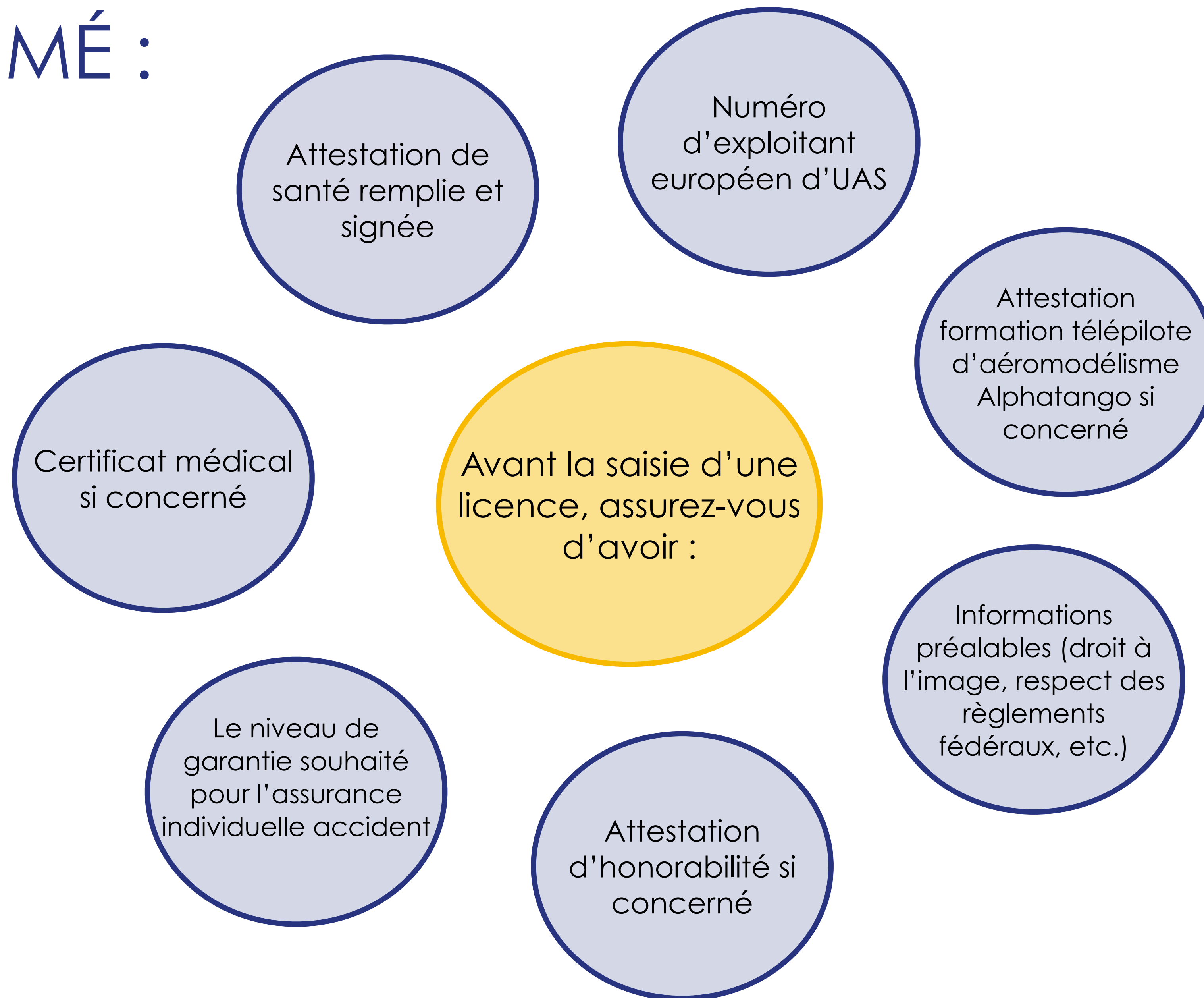
Si sa formation arrive en fin de validité ou s'il ne l'a jamais passée :

=> **il s'engage à la suivre dans l'année.** Vous devrez cocher la case « Je m'engage à passer la formation via l'espace licencié ou Alphotango dans le courant de l'année ». Par la suite, si votre licencié passe et obtient la formation :

- via son espace licencié : l'information sera automatiquement inscrite dans l'espace licencié (onglet « Mon parcours »).
- sur le site Alphotango : votre adhérent peut saisir la date d'obtention et téléverser son attestation de formation sur son espace licencié (onglet « Informations »).

Attention : Si lors de la saison précédente, votre adhérent s'est engagé à passer sa formation télépilote mais n'est toujours pas à jour de cette obligation, la saisie de sa licence sera bloquée.

EN RÉSUMÉ :



VALIDATION DE LA LICENCE

Si la licence est en attente de validation, les raisons sont multiples :

- Soit il s'agit du **paiement** : Si votre club est en commande à l'acte et a choisi de payer les licences par chèque, celles-ci ne seront validées qu'après réception de celui-ci. Si votre club a choisi de payer les licences par carte bancaire, celles-ci seront validées dès le règlement effectué sur la plateforme de paiement en ligne.
- Soit il s'agit du **certificat médical** : le licencié a transmis son certificat médical suite à ses réponses au questionnaire de santé. Le certificat doit être vérifié et validé par la fédération.
- enfin, il peut s'agir **d'une licence prise sans I.A** : si le licencié ne souhaite pas prendre l'assurance individuelle accident associée à sa licence, il doit remplir le formulaire de renonciation de la garantie individuelle accident. Vous devrez ensuite insérer le document sur la page de saisie de la licence. La fédération validera ensuite la licence.

(Ce document se trouve dans le Contenu informatif (Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement) ou en cliquant [ici](#)).

CONTENU INFORMATIF

Tous les documents sont disponibles dans le *Contenu Informatif* => accueil de votre espace dirigeant ou **cliquer ici**.

Contenu informatif



- Le questionnaire de santé, l'attestation de santé et le certificat médical : **cliquer ici** ou dans l'onglet Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement
- Exemple fiche d'inscription : **cliquer ici** ou dans l'onglet Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement
- Le guide de l'honorabilité et attestation d'honorabilité : Fonctionnement fédéral => Les clubs => L'honorabilité

Nous vous invitons à transmettre toutes ces informations à vos adhérents.